

L'impact des inégalités sociales sur l'espérance de vie des Wallons

La Députée Régionale Madame Véronique DURENNE a récemment interrogé la Ministre Madame Alda GREOLI à propos d'une étude réalisée par une équipe de chercheurs de l'UCL sur l'égalité ou l'inégalité des Belges face à la mort.

Cette étude révèle notamment que les inégalités de santé entre les personnes favorisées et celles qui le sont moins, sont importantes. Ainsi, un homme bénéficiant d'une meilleure situation socio-économique, d'un niveau d'instruction plus élevé et d'un logement qualitatif vit près de **10 ans** de plus que ceux qui figurent à l'autre bout de l'échelle sociale.

Et la Députée de demander à Madame GREOLI si elle avait connaissance de cette étude et si des mesures de lutte contre ce phénomène sont envisagées au niveau de la Région Wallonne.

La Ministre a répondu en disant que l'espérance de vie en Belgique était de 80 ans. Pour la Wallonie, en 2016, elle était de 79,6 ans (Chiffres de l'IWEPS – l'Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique).

Toutefois l'allongement de la vie n'est pas proportionnel dans tous les groupes de la société. Les groupes socio économiquement les moins favorisés ont une espérance de vie et une espérance de vie en bonne santé plus courte que les groupes favorisés.

L'étude des chercheurs de l'UCL s'est basée sur trois critères de recherche : le niveau d'étude, la catégorie socio-professionnelle et les caractéristiques de l'habitation.

L'étude montre aussi que l'augmentation est plus forte chez les hommes que chez les femmes et que l'écart d'espérance de vie entre les personnes défavorisées et les personnes favorisées avait tendance à se réduire au fil des années.

La Ministre a profité de cette question parlementaire pour réaffirmer que la réduction des inégalités sociales était un des **objectifs transversaux** du plan de prévention et de promotion de la santé. Et elle a rappelé le devoir des acteurs de ce secteur d'y veiller dans leurs actions du quotidien.

Elle a rappelé en outre que les plannings familiaux, les aides à domicile, les services de santé mentale et les CPAS étaient des acteurs majeurs dans la réduction des inégalités sociales de santé.

Par ailleurs elle a invité les différents départements de l'administration (action sociale, logement, aménagement du territoire, cohésion sociale, ...) à « construire des ponts » afin de travailler les inégalités sociales en amont.

Et enfin elle a rappelé que différentes initiatives avaient été prises afin de sortir les personnes de la rue : Housing first (<http://www.housingfirstbelgium.be/>) , renforcement des abris de nuit, augmentation des places en maisons d'accueil, ...

Lien vers cette question parlementaire sur le site de la Wallonie :

https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&id_doc=90586